

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

**Ont assisté à la séance :** Monsieur Christian CIBIER, Maire ; Mme MULLER, M. MARTINET, Mme VACHER, M. REPERANT, Mme TOUALY, M. BOYER, Maire Adjoints, MM. BAUJARD, GENTY, Mmes BENAD, NABORD, MM. HERNIOU, PERRET, MICHELET, Mme DEVIGNOT, M. DUFAU, Mme ZIAT.

**Absents excusés :** M. MEDINA, Mmes BOURDIAUX, DOYEN.

**Absents :** Melle LISSILOUR, M. MARCADE.

**Secrétaire de séance :** Mme BENAD

-----

## **ORDRE DU JOUR**

**I – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

**II – AUGMENTATION SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**III – ADHESION DE LA COMMUNE D'ARGENTIERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE**

**IV – OUVERTURE D'UN COMPTE POSTEPARGNE – ANNEE 2010**

**V – AVANCES SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**VI – CREATION D'UN SITE INTERNET**

**VII – QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 30.

Le compte-rendu du 12 Octobre 2009 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter une question à l'ordre du jour à savoir la création d'un site internet.

Aucune objection n'étant émise, cette question est rajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe donc à la première question à l'ordre du jour.

**I - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTINET – Maire Adjoint – chargé de ce dossier.

Monsieur MARTINET présente dans un premier temps le **rapport 2008 du SMETOM** et donne connaissance de l'évolution/répartition des quantités de déchets collectés sur le territoire du SMETOM-GEEODE :

	Quantité collectée (tonnes)	Evolution quantité collectée 2007/2008	Répartition quantité collectée	Quantité par habitant
<b>Ordures ménagères</b>	<b>27 454</b>	<b>- 2,5 %</b>	<b>46 %</b>	<b>347</b>
<b>Déchetteries</b>	<b>20 062</b>	<b>+ 8 %</b>	<b>33 %</b>	<b>250</b>
<b>Emballages</b>	<b>1 300</b>	<b>+ 2,9 %</b>	<b>2 %</b>	<b>16</b>
<b>Verre et papiers</b>	<b>3 774</b>	<b>+ 1 %</b>	<b>6 %</b>	<b>49</b>
<b>Déchets verts</b>	<b>7 899</b>	<b>+ 16,5 %</b>	<b>13 %</b>	<b>100</b>
<b>Encombrants</b>	<b>281</b>	<b>Non significative</b>	<b>&lt; 1 %</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>60 770 T</b>	<b>+ 4 %</b>	<b>100 %</b>	<b>767 kg/hab</b>

La diminution de 2,5 % d'OMR collectées peut s'expliquer par un transfert des déchets verts vers les déchetteries et une campagne active de promotion du compostage.

Puis Monsieur MARTINET passe à l'évolution des coûts de traitement des déchets.

	Coûts de traitement 2007 € H.T.	Coût de traitement 2008 €H.T.	Evolution coûts 2007/2008	Coûts par habitant 2008
<b>Ordures ménagères</b>	<b>2 077 841</b>	<b>2 149 376</b>	<b>+ 3,4 %</b>	<b>27,14</b>
<b>Déchetteries</b>	<b>1 452 620</b>	<b>1 671 501</b>	<b>+ 15,1 %</b>	<b>21,10</b>
<b>Emballages</b>	<b>- 180 427</b>	<b>- 151 775</b>	<b>+ 18,9 %</b>	<b>- 1,91</b>
<b>Verre et papiers</b>	<b>- 77 068</b>	<b>- 96 707</b>	<b>- 25,5 %</b>	<b>- 1,22</b>
<b>Déchets verts</b>	<b>102 906</b>	<b>116 134</b>	<b>12,8 %</b>	<b>1,47</b>
<b>Encombrants</b>	<b>58 345</b>	<b>17 362</b>	<b>Non significative</b>	<b>0,22</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>3 839 918 €HT</b>	<b>3 705 891 €H.T</b>	<b>-</b>	<b>46,8€/hab</b>

On constate une augmentation du coût des OMR lié au renouvellement de l'ensemble des marchés de traitement et à la hausse de la taxe sur l'enfouissement.

Il passe ensuite au **rapport 2008 du SICTOM** et présente l'évolution /répartition des quantités de déchets collectés sur le territoire du SICTOM de la région.

	Quantité collectée (tonnes)	Evolution quantité collectée 2007/2008	Répartition quantité collectée
<b>OMR</b>	<b>22 547</b>	<b>- 3,1 %</b>	<b>83 %</b>
<b>Emballages</b>	<b>1 076</b>	<b>+ 2,8 %</b>	<b>4 %</b>
<b>Encombrants</b> (Grandpuits – 9 mois)	<b>18,4</b>	<b>Non significative</b>	<b>&lt; 1 %</b>
<b>Biodéchets</b> (5 communes – 9 mois)	<b>202</b>	<b>Non significative</b>	<b>1 %</b>
<b>Verre</b>	<b>2 071</b>	<b>+ 0,5 %</b>	<b>8 %</b>
<b>JRM</b>	<b>1 217</b>	<b>+ 0,7 %</b>	<b>4 %</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>27 131 T</b>	<b>-</b>	<b>100 %</b>

La diminution du 3,1 % d'OMR collectées peut s'expliquer par un transfert des déchets verts vers les déchetteries et une campagne active de promotion du compostage domestique.

Puis Monsieur MARTINET passe à l'évolution des coûts de collecte.

	Quantité collectée (tonnes)	Coût collecte 2007 €HT	Coût collecte 2008 €HT	Evolution coûts 2007/2008
<b>OMR</b>	<b>22 547</b>	<b>1 502 841</b>	<b>1 672 804</b>	<b>+ 10,4 %</b>
<b>Emballages</b>	<b>1 076</b>	<b>405 544</b>	<b>475 632</b>	<b>+ 17,3 %</b>
<b>Encombrants</b> (Grandpuits – 9 mois)	<b>18,4</b>	<b>81 139</b>	<b>3 798</b>	<b>Non significative</b>
<b>Biodéchets</b> (5 communes – 9 mois)	<b>202</b>	<b>38 618</b>	<b>31 059</b>	<b>Non significative</b>
<b>Verre</b>	<b>2 071</b>	<b>125 266</b>	<b>125 424</b>	<b>0 %</b>
<b>JRM</b>	<b>1 217</b>	<b>70 474</b>	<b>71 168</b>	<b>+ 0,1 %</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>27 131 T</b>	<b>-</b>	<b>2 379 885 €HT</b>	<b>-</b>

On observe une augmentation de l'ensemble des coûts de collecte des OMR et des emballages.

Ce constat peut s'expliquer entre autres par le renouvellement de l'ensemble des marchés de collecte.

Suite à cet exposé, les rapports sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur GENTY, Conseiller Municipal, voudrait savoir quand se mettra en place la robotisation.

Monsieur MARTINET précise que cette mise en place est prévue courant Novembre/Décembre, mais qu'il y a quelques problèmes d'organisation à gérer (passages difficiles dans certaines rues, stationnement...).

## **II – AUGMENTATION DE LA SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le taux de surtaxe communale sur le prix de l'eau et de l'assainissement a été augmenté de 3 % en 2009.

Il propose une nouvelle augmentation de 5 % afin d'équilibrer le Budget Primitif 2010 « Eau et Assainissement ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** une augmentation de 5 % du taux de surtaxe communale sur le prix de l'eau et de l'assainissement

	Prix 200 (€/m <sup>3</sup> )	Prix 2010 (€/m <sup>3</sup> )
Eau	0,3199	0,3358
Assainissement	0,5439	0,5710

**III - ADHESION DE LA COMMUNE D'ARGENTIERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE**

**VU** la demande d'adhésion de la Commune d'Argentières à la Communauté de Communes de la Brie Centrale,

**VU** l'avis favorable de la Communauté de Communes de la Brie Centrale en date du 20 Janvier 2009 et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale du 28 Septembre 2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**EMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune d'Argentières à la Communauté de Communes de la Brie Centrale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.**

**IV - OUVERTURE D'UN COMPTE POSTEPARGNE - ANNEE 2010**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Bon Cadeau est offert lors d'une naissance dans un foyer de la Commune. Ce bon permet l'ouverture d'un compte POSTEPARGNE au Bureau de Poste de Verneuil l'Etang.

Il propose de renouveler l'opération pour les enfants nés en 2010 et de conserver ce montant à 30 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** cette proposition.

**V - AVANCES SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L 2312-1,

**CONSIDERANT** les difficultés de trésorerie que connaissent en début d'année certaines associations subventionnées par la Commune,

**CONSIDERANT** qu'il est possible de verser à ces associations une avance sur le montant de la subvention qui leur sera votée lors de l'approbation du Budget Primitif 2010,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser aux associations suivantes une avance sur la subvention au titre de l'année 2010, à savoir :

<u>NOM de l'association</u>	<u>MONTANT</u>
. Association Scolaire Jean Jaurès	16 000 €
. Association « Les Gaminous »	6 000 €

**VI – CREATION D'UN SITE INTERNET**

Sur présentation du projet par Monsieur Christian CIBIER, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le dispositif WEBPASS du Conseil Régional,

**Considérant** l'intérêt pour la commune de créer son site Internet,

**Après en avoir délibéré,**

- Décide la réalisation du projet de création du site Internet de la Mairie,
- Précise que la ligne budgétaire de 16 000 € sera votée au budget primitif 2010,
- Demande une subvention au Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif WEBPASS.

**VII – QUESTIONS DIVERSES**

**1° Centres Musicaux Ruraux – Avenant 2010**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 6 Novembre 2009 émanant de la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux concernant l'augmentation du tarif de l'heure d'enseignement et d'animation pour 2010. Le tarif année passe de 1500 à 1540 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord relatif à cette augmentation.

**2°) Projets du gouvernement relatifs à l'organisation territoriale et à la suppression de la taxe professionnelle**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les projets gouvernementaux relatifs d'une part à l'organisation territoriale et d'autre part à la suppression de la taxe professionnelle.

Il donne lecture des textes proposés à savoir

● **Projets du gouvernement relatifs à l'organisation territoriale :**

Considérant que la suppression de la moitié des conseillers généraux et régionaux témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités territoriales qu'ils gèrent,

Considérant que le plus grand nombre des 500 000 élus exercent leurs fonctions bénévolement et dans un environnement juridique difficile,

Considérant que la fusion des élections régionales et cantonales irait à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : « rapprocher les pouvoirs de décision des citoyens » et priverait les citoyens d'un débat démocratique essentiel,

Considérant que ces projets signifient à plus ou moins court terme l'affaiblissement ou la disparition des communes au profit des métropoles et des communes nouvelles, en laissant aux maires les seules compétences suivantes : état civil, simple police, aide sociale, permis de construire,

Considérant que les pouvoirs coercitifs donnés au préfet en matière d'intercommunalité montrent la volonté recentralisatrice du gouvernement dans l'organisation des territoires,

Considérant que la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions et la limitation drastique des cofinancements risquent d'empêcher à l'avenir la mise en œuvre de politiques communes et concertées au niveau local, ainsi que le soutien financier aux réalisations des petites et moyennes communes,

Considérant que ces projets, s'ils sont menés à terme, aboutiront à faire des responsables locaux de simples exécutants de l'Etat,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.

● **Projet de suppression de la taxe professionnelle :**

Considérant que les modalités du projet de suppression de la taxe professionnelle tendent à faire disparaître une ressource majeure des collectivités territoriales,

Considérant que ce projet contredit l'autonomie fiscale des collectivités territoriales puisqu'il remet en cause un élément essentiel de l'exercice de la démocratie locale, la liberté pour la collectivité de voter le taux de l'impôt,

Considérant que ces modalités sont contraires aux soucis de simplification et de spécialisation fiscale, puisqu'elles nient toute cohérence entre les recettes des collectivités locales et les compétences dont celles-ci ont la charge,

Considérant que le projet prive les communes et les intercommunalités d'impôt économique alors qu'elles assument un rôle essentiel en matière de développement économique,

Considérant que les collectivités territoriales risquent de ne plus avoir les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales,

Considérant que ce projet de suppression de la taxe professionnelle entraînerait une hausse des impôts payés par les ménages, pour financer les services publics locaux,

Considérant enfin qu'il tend à maintenir les inégalités territoriales et néglige la question, pourtant essentielle, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et de la répartition des richesses entre les territoires,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le Gouvernement,

Près de 30 ans après les premières lois de décentralisation, le Conseil Municipal demande que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.



-:-:-:-

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de lettres de remerciements à savoir :

- Le Club Vélo Loisirs pour le prêt du minibus pour la sortie de « Levallois-Honfleur »
- Monsieur l'Abbé NOURDIN pour la réfection de l'église.

-:-:-:-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.

-:-:-:-